



Monsieur François HUET
Commissaire-enquêteur
28 avenue de Verdun
92390 Villeneuve-la-Garenne

Chanteloup-les-Vignes, le 18 juillet 2022,

Par LRAR n 2C 162 579 7295 3

Avancé par mail à projetcoeurdeville@enquetepublique.net

Référent Lidl : Ornella TELLAROLI 06.43.01.11.24 et 01.39.27.17.15 ornella.tellaroli@lidl.fr

Objet : Magasin LIDL – Villeneuve-la-Garenne – enquête publique (propriété 529)

Monsieur le commissaire-enquêteur,

Par une notification d’avis d’ouverture d’enquête publique du 15 juin 2022 portant sur la « *création d’un véritable centre-ville à Villeneuve-la-Garenne* », vous avez sollicité nos « *observations sur les limites des biens à exproprier* ». Cette enquête est actuellement en cours et s’achèvera le 20 juillet 2022.

Notre magasin – propriété 529 - est compris dans le périmètre de l’emprise sur laquelle porte cette enquête publique puisque nous sommes propriétaire, au sein de la copropriété située 208/210/212/212 bis boulevard Gallieni à Villeneuve-la-Garenne, cadastrée section I n°283, du lot n°1 et plus précisément :

« Dans le bâtiment A, un local commercial à usage de tous commerces et notamment à usage de magasin à rayons multiples élevé d’un niveau sur rez-de-chaussée, d’une superficie totale de deux mille neuf cent dix mètres carrés et comprenant : au rez-de-chaussée, un local à usage de commerce, au premier niveau un local à usage de commerce, desservi par un escalier.

Et les treize mille deux cent quatre-vingt-trois /cent un mille trente-neuvièmes (13283 /101039èmes) des parties communes générales. Tel que le BIEN existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve. »

Les éléments publiés dans le cadre de l’enquête publique montrent que notre magasin est directement impacté par le projet d’élargissement de l’allée Saint Paul, ainsi que par la création d’une voie nouvelle perpendiculaire à l’allée Saint Paul, en lieu et place de notre quai de livraison.



En effet, il est prévu de nous exproprier d'une partie de notre surface de vente, de la réserve et des locaux sociaux, pour une surface totale de 225 m². Il ressort également que l'aire de livraison, que nous avons créée, et son accès seront également impactés par cette expropriation.

Il en résulte que cette expropriation partielle impactera l'intégralité du fonctionnement du magasin de sorte qu'il ne sera plus exploitable. Cet état de fait nous est d'autant plus préjudiciable que le magasin a été ouvert au mois de juin 2020, soit il y a environ deux ans.

Dans ce contexte et sans alternative proposée, notre société ne peut être qu'opposée à votre projet en l'état qui porte une atteinte disproportionnée à notre droit de propriété.

Nous restons à votre disposition pour toute précision.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le commissaire-enquêteur, l'expression de notre considération distinguée.

ALEXANDRE BOULINE
Directeur régional

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal stroke at the bottom.

Sabrina BENADDI
Responsable immobilier

A handwritten signature in black ink, featuring a stylized 'S' and 'B' followed by a horizontal line.

Copie adressée à :

- Monsieur le Maire, Hôtel de ville, 28 avenue de Verdun, Villeneuve-la-Garenne (92390)